



Partenariat entre GAEC du Val Primbert  
et  
Amap' en BIOce  
pour l'année 2024

**Nom du producteur :**

Sylvain DUREY et Sébastien ANGOT

Adresse du producteur : Le Bas Primbert 61 340 PERCHE EN NOCE

**Réfèrent.e de l'Amap'en BIOce :** Josette TOURNOUD

**Livraison :** Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 18 h 15 à 19 h 30

**Les produits**

Fromages blancs, yaourts, Petit Primbert, Cœur de brebis, Cheddar, Tomme, Fait'à la ferme, Valdor, Pérail

**PRODUITS ET TARIFS 2023**

**Produits proposés (tarifs 2024)**

<b>Faisselle</b> 500 gr	4,85 €
<b>Fromage blanc battu</b> 500 gr	5,15 €
<b>Yaourt</b> 500 ml	3,75 €
<b>Yaourt</b> 1 l	6,90 €
<b>Yaourt nature</b> 2 x 125 ml	2,10 €
<b>Yaourt</b> 250 ml à la <b>figue</b>	2,70 €
<b>Yaourt</b> 250 ml à la <b>châtaigne</b>	2,70 €

<b>Yaourt</b> 250 ml aux <b>abricots</b>	2,70 €
<b>Yaourt</b> 250 ml aux <b>fruits rouges</b>	2,70 €
<b>Crème dessert</b> 250 ml au chocolat	2,90 €
<b>Yaourt sucré</b> 250 ml <b>à la vanille</b>	2,90 €
<b>Pérail</b> 180 gr environ	
<b>Valdor au poids 1 kg</b>	26,50 €
<b>Cœur de brebis</b> (fromage frais cendré 130 gr)	3,75 €
<b>Petit Primbert</b> nature	3,25 €
<b>Petit Primbert</b> demi-sec	3,25 €
<b>Fait'à la ferme</b> huile d'olive 150 gr égoutté	
<b>Fait'à la ferme</b> en tranche en saumure 150 gr	
<b>Bleu</b> en fonction du poids	26,50 €/kg
1 part de <b>tomme brebis</b> 250 gr	6,60 €
1 part de <b>tomme brebis</b> 500 gr	13,20 €

### Fréquence des livraisons

Toutes les deux semaines en fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et la référente.

Une interruption des livraisons est prévue l'été et en fin d'année.

### **Engagement du producteur :**

GAEC du Val Primbert, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

### **Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1<sup>ère</sup> livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à **GAEC du Val Primbert**

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

*Signature du producteur :*

*Pour l'Amap en BIOce, signature du.de la référent.e :*

*Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente*